

L'AzuréO

Annexe au règlement intérieur Dispositions spécifiques post confinement COVID - 19

[Sous-titre du document]

Version :
10/06/2020

1. CONTEXTE

La crise sanitaire liée à la diffusion du virus Covid-19 sur le territoire national impose des modalités de fonctionnement des équipements sportifs, particulièrement des centres aquatiques, des comportements des usagers et des personnels d'exploitation adaptés.

Ces modalités et comportements ont été définis par les autorités sanitaires et le Ministère des sports. Ils visent à permettre la reprise de l'activité des équipements sportifs post confinement lié à l'épidémie de Covid-19. Ils précisent :

- Les gestes de protection individuelle et collective.
- Les mesures d'hygiène personnelles et collectives.
- L'organisation des usages au sein des établissements.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection des espaces et des équipements.

Cette annexe au règlement intérieur précise – **jusqu'à nouvel ordre** - les règles applicables aux usagers du centre aquatique.

2. DISPOSITIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES AU REGLEMENT INTERIEUR

Référent Covid-19 :

Un référent Covid-19 est désigné dans le centre aquatique. Il est chargé de veiller à la bonne application des mesures d'organisation du travail et d'organisation sanitaire mises en œuvre sur le centre aquatique.

Le référent Covid-19 est le directeur du centre aquatique.

Responsabilité et auto prévention des usagers :

L'utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19. A ce titre, il suit les règles établies par la direction du centre aquatique. Ces règles sont précisées dans le présent guide et dans le règlement intérieur de l'établissement

Le non-respect des règles par l'utilisateur peut entraîner son exclusion du centre aquatique sans remboursement ni avoir.

Gestes « barrière » et distanciation physique :

Chaque usager est tenu d'appliquer constamment durant son séjour dans l'établissement les gestes « barrières » et la distanciation physique envers les autres usagers mais aussi envers les personnels. Les accompagnants d'enfants de moins de 8 ans s'assurent que les mineurs dont ils ont la responsabilité appliquent les gestes barrières et respectent la distanciation physique.

Le port du masque est recommandé jusqu'à l'accès aux vestiaires. Il est en revanche interdit dans les espaces aquatiques.



Vigilance sanitaire :

L'accès au centre aquatique est interdit aux personnes présentant des signes d'affection respiratoire ou d'affection digestive.

Organisation des accès et circulations dans le centre aquatique

La direction du centre aquatique met en œuvre des sens de circulation et des procédures d'usage. Ces mesures visent à garantir la sécurité sanitaire des usagers et des personnels d'exploitation.

Les sens de circulation, les espaces d'attentes et de distanciation physique sont matérialisés par des balises et/ou des marquages au sol. Ils doivent être respectés impérativement.

Protocole de nettoyage et de désinfection :

La direction du centre aquatique met en œuvre un protocole d'entretien et de nettoyage renforcé et spécifique conforme aux recommandations des autorités sanitaires des Agences Régionales de Santé et du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de la distanciation physique à mettre en œuvre pour la maîtrise de la diffusion du SARS COV-2 (24 avril 2020).

Zone de contact manuel dans les locaux accessibles aux usagers	Désinfection toutes les 30 minutes par solution norme EN 14-476
Espaces et locaux accessibles aux usagers	Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux toutes les 2h
Cabines et casiers	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
Sanitaires et douches	Désinfection toutes les heures par solution norme EN 14-476
Plages bassins, gradins baigneurs	Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des sols et assises toutes les 2h
Matériels pédagogiques individuels et de sécurité	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
Equipements de secours et de soins	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
Poubelles	Désinfection des surfaces extérieurs toutes les heures par solution norme EN 14-476 Enlèvement des sacs toutes les deux heures

Consignes du personnel :

La direction du centre aquatique met en œuvre toutes les mesures utiles pour garantir les meilleures conditions de pratique sportive dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Des agents de régulation sont présents à l'accueil, dans les vestiaires et sur les plages des bassins. Ils sont chargés d'informer les usagers, de réguler les flux, de procéder aux opérations de désinfection et de faire respecter les règles d'utilisation.

Respectez strictement leurs consignes.

3. LE PLANNING D'OUVERTURE DU CENTRE AQUATIQUE

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre le centre aquatique est ouvert par tranches horaires fractionnées.

Le temps de baignade est limité à 1h30 par personne.

Les temps de change et de douche sont limités à 15 minutes en entrée et 15 minutes en sortie.

Le contrôle horaire du temps de présence est réalisé en fonction de la couleur du bracelet remis aux usagers à l'accueil avant d'accéder aux vestiaires.

Le planning d'ouverture est téléchargeable sur le site internet du centre aquatique. Une version papier peut être remise sur simple demande à l'accueil.

Le planning d'ouverture est susceptible de modification selon l'évolution des dispositions réglementaires.

4. LES USAGES DANS LE CENTRE AQUATIQUE

Avant d'entrer dans le centre aquatique :

- Ne prenez pas vos équipements personnels de natation (planches, palmes...). Seules les lunettes de baignade sont autorisées.
- Ne prenez pas de bouées, des jouets, d'équipements de sécurité pour les enfants. Des équipements de sécurité sont à votre disposition dans le hall des bassins sur simple demande auprès des personnels de surveillance
- Limitez au strict nécessaire vos effets personnels
- Evitez de porter des bijoux

Dans le hall d'accueil :

- Respectez la distanciation physique dans le hall d'accueil et le balisage de la file d'attente
- Présentez-vous seul à la banque d'accueil
- Préférez un mode de paiement sans contact
- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder dans les vestiaires

Les articles de sport en vente à l'accueil ne seront ni échangés ni remboursés.

Dans la zone de déchaussage :

- Utilisez les zones de déchaussage balisées
- Ne stationnez pas dans la zone de déchaussage

Dans les vestiaires :

- Attendez l'autorisation d'accès des agents de régulation

- Utilisez une cabine de change par personne (sauf les adultes accompagnés pour les jeunes enfants)
- Limitez le temps de change au strict nécessaire
- Utilisez un casier par personne (sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants)
- Laissez votre serviette dans le casier, n'emportez pas de sacs sur les plages des bassins
- Jetez votre masque à usage unique dans les poubelles à pédale avant d'accéder aux douches ou conservez votre masque réutilisable dans le casier
- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder aux sanitaires et douches
- Ne stationnez pas dans les vestiaires

Dans les sanitaires et les douches :

- Attendez l'autorisation d'accès des agents de régulation
- Utilisez les douches balisées
- Prenez une douche savonneuse compris les cheveux
- Attachez-vous les cheveux s'ils sont longs ou mettez un bonnet de bain

Dans le hall des bassins :

- Respectez la distanciation sociale minimale de 1 m sur les plages et dans les bassins
- Respectez strictement les règles de nage dans les bassins de nage : serrer à droite de la ligne, éviter de doubler, limiter les arrêts en bout de ligne, respecter les vitesses de nages de chaque ligne...
- Ne vous regroupez pas sur les plages et autour des bassins

Le centre aquatique ne met pas d'équipement pédagogique à disposition.

Après la baignade :

- Ne stationnez pas dans le hall des bassins après la baignade
- Regagnez les vestiaires
- Utilisez une cabine de change par personne (sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants)
- Limitez le temps de change
- Ne stationnez pas dans les vestiaires ou dans le hall d'accueil

Restrictions temporaires :

En application des recommandations sanitaires et sur décision de la direction du centre aquatique des espaces de pratique peuvent faire l'objet d'une fermeture temporaire.